**Réunion du Conseil Municipal du 01 avril 2025**

|  |
| --- |
| Travaux et subventions. |

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 1er avril 2025 sous la présidence de Mariette Voillot, maire de Leffonds. Le Conseil procède au vote des subventions aux associations pour l'année 2025. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 : Association Mormant Revivra 250 €, ONAC 100 €, le Souvenir Français 150 €, Tennis Club du Châtelet 250 €, Association La Montagne 800 €, les P'tits Loupiots 800 €.

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation scolaire concernant la Communauté de Communes du Grand Langres et la commune de Leffonds. À la rentrée scolaire 2024-2025, la commune de Leffonds possède un groupe scolaire avec deux classes élémentaires et une classe maternelle. Il a été établi une convention avec les communes, membres du regroupement scolaire, fixant un tarif unique (maternelles et élémentaires sans distinction) pour un montant de 800 € par élève scolarisé à l'école de Leffonds. La commune de Leffonds accueille un enfant domicilié à Marac et trois enfants domiciliés à Saint-Ciergues qui poursuivent leur scolarité à l'école de Leffonds. Les communes de Marac et Saint-Ciergues faisant partie de la Communauté de Communes du Grand Langres, des dérogations ont été demandées et acceptées par la CCGL dans le cadre de la continuité scolaire des enfants à l'école de Leffonds. Le Conseil Municipal accepte cette répartition des frais scolaires pour ces quatre enfants ; il convient donc d'émettre les titres correspondants à hauteur de 3 200 €.

L'église Saint-Denis, de style néo-gothique, non classée ni inscrite, appartenant à la commune de Leffonds, a subi de nombreuses transformations au fil des ans. Depuis quelques années, elle a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commune, mais il est désormais nécessaire d'entreprendre des travaux de restauration sur une partie de la toiture, qui est en très mauvais état. Le maire expose au Conseil Municipal que l'état actuel de la toiture, située principalement au-dessus de la nef, entraîne de nombreuses infiltrations dues au vieillissement des matériaux, notamment les tuiles et la zinguerie. Ces infiltrations ont des conséquences graves, telles que des dommages aux murs et des chutes de pierres du plafond, nécessitant un accès très sécurisé. Il s'agit de travaux de conservation et d'entretien de l'église. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis des travaux de réfection de la toiture pour un montant de 79 770,10 € HT. Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi que les demandes de subventions dans le cadre de ce dossier (DETR, Conseil Départemental, et Région Grand-Est).

La commune s’est engagée dans un programme de rénovation et d’amélioration de l’éclairage public. Les luminaires actuels sont remplacés par un éclairage à diodes (LED) plus efficace et plus économique. L’installation d’une horloge astronomique doit permettre d’optimiser les heures d’éclairage et d’extinction en fonction des heures réelles de coucher et de lever du soleil. Cette sobriété lumineuse s’accompagne d’une extinction totale en milieu de nuit. Les travaux ont débuté et vont se prolonger durant plusieurs semaines. Sont concernés également les groupes d'habitations situés à l'écart du village et administrativement rattachés au village.

Les travaux de rénovation de la route de Mormant, qui traverse le hameau, confiés à l’entreprise Martel, ont pris du retard. Programmés en 2024, ils devraient être effectués prochainement. Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, les calvaires devraient également retrouver une seconde jeunesse, selon l’état des finances. L’atelier communal jouxtant l’école publique doit aussi bénéficier de travaux (environ 15 800€) pour colmater les infiltrations repérées. Il sera indispensable de soutenir une poutre maîtresse. Quant au grand portail de l’école, il sera nécessaire de remédier aux imperfections. La peinture antirouille ayant été appliquée tardivement, l’aspect de cette grille laisse à désirer. L’école devrait également bénéficier de quelques aménagements (rayonnages par exemple) durant les vacances scolaires, afin d’améliorer le cadre de vie des occupants.

La station d’épuration demande une attention toute particulière quant à son fonctionnement. Aujourd’hui, les vérifications sont effectuées par des élus dont les emplois du temps ne sont pas toujours compatibles. Par conséquent, une convention avec un prestataire extérieur spécialisé dans ce domaine est en cours d’examen. Un premier devis s’élève à 17 160€ pour la maintenance annuelle. Il faut également envisager l’installation d’une télésurveillance pour un coût avoisinant les 6 000€.